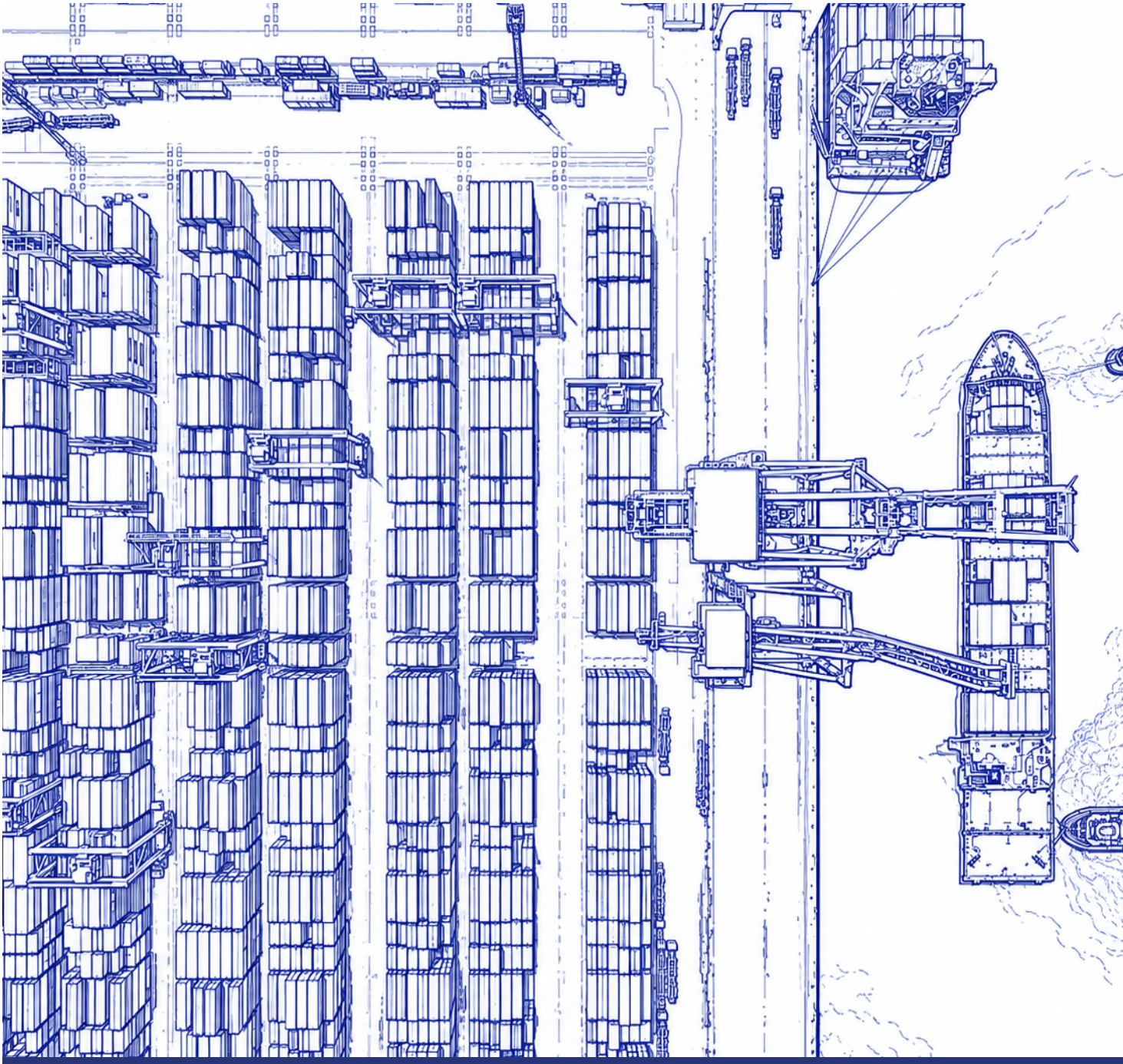
MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
du Trésor

EY
Shape the future
with confidence

AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Renforcement des échanges économiques entre les îles de l'Océan Indien occidental

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS - OCTOBRE 2026

#MondeEnCommun

Photo de couverture : Création à partir de la photo de Anucha Sirivisansuwan, copyright Charles Brewer

Synthèse des principaux constats et recommandations

1. Contexte, objectif et approche de l'étude

L'Agence Française de Développement (AFD), à travers le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) mis à sa disposition par la **Direction générale du Trésor** (DG Trésor), a décidé d'appuyer l'élaboration d'une étude sur le **« Renforcement des échanges économiques entre les îles de l'Océan Indien Occidental »** (OIO) réalisée par le cabinet EY et copilotée par les **Chambres de Commerce et d'Industries** de la Réunion, de Mayotte, France-Madagascar, et France-Maurice ainsi que le **Club Export Réunion**. Cette étude et cette démarche font suite à une identification et instruction conjointes entre le Service économique basé à Tananarive et la Direction régionale Océan Indien de l'AFD.

Elle vise à dresser un **état des lieux des flux et des facteurs influençant les échanges** économiques et les mobilités de personnes entre La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte et, à formuler des **recommandations opérationnelles pour renforcer ces échanges**. De manière transversale, elle vise aussi à soutenir la dynamique de dialogue entre les acteurs qui accompagnent le secteur privé dans la zone, dont plusieurs sont membres du comité de pilotage de l'étude. L'objectif ultime de cette étude consiste à favoriser des retombées économiques positives pour les économies de la zone et la promotion des bénéfices d'une meilleure intégration régionale.

Les conclusions de cette étude, conduite **entre septembre et décembre 2025**, sont le produit d'un croisement d'**outils de collecte** (entretiens, enquête en ligne, revue documentaire et capitalisation sur des études récentes et passées), avec près de 235 personnes consultées (122 personnes interrogées en entretiens et 115 répondants à l'enquête), **de méthodes d'analyse** (études de cas par île, études sectorielles, analyses quantitatives, analyse « SWOT ») et des discussions effectuées lors des trois **ateliers de valorisation et d'opérationnalisation** de la présente étude qui ont mobilisé près de 150 acteurs de la zone.

2. Bilan des échanges et des initiatives

Dans différentes proportions, les échanges de biens, de services, d'investissements et les mobilités de personnes demeurent faibles entre les îles de l'OIO :

La part régionale des échanges de biens au sein de l'OIO est faible et en baisse tendancielle, passant de 2,69 % en 2015 à 2,31 % en 2024. Si les îles de l'OIO exportent proportionnellement davantage dans la région qu'elles n'importent localement (en 2024, la part régionale des exportations des quatre îles s'élevait à 6,21 %, contre 1,42 % pour les importations), leurs échanges commerciaux restent principalement tournés vers l'Europe (avec la France hexagonale en tête), l'Asie et l'Amérique du Nord. En termes de structure des échanges, globalement, les îles de l'OIO importent majoritairement des produits manufacturés et des produits alimentaires, tandis qu'elles exportent essentiellement des produits bruts et peu transformés.

À l'instar des échanges de biens, les données disponibles indiquent que la part régionale des échanges de services entre les îles de l'OIO demeure marginale. Cette part oscille entre 0,51 % et 0,61 % dans les échanges entre Maurice et Madagascar sur la période 2015-2023. Les échanges régionaux de services étudiés concernent principalement les dépenses liées au tourisme (d'affaires ou de loisir), ainsi que les services informatiques.

En matière d'investissements, Maurice se distingue comme l'un des acteurs les plus dynamiques de la région, en particulier dans le secteur manufacturier. La part régionale des investissements directs à l'étranger (sortants) de l'île s'élève à 21,1 % sur la période 2015-2024. Toutefois, le manque de données concernant les autres économies de l'OIO ne permet pas de généraliser le constat de flux intra-régionaux relativement importants des investissements.

Le tourisme inter-îles (d'affaires et de loisir) représente une part significative des mobilités de personnes qui traversent la région, mais reste nettement inférieur aux flux en provenance du continent européen, et en particulier de l'Hexagone. Ainsi, Maurice et La Réunion ont accueilli environ 11 % de touristes issus de l'OIO, chacun, entre 2015 et 2024. En comparaison, les touristes en provenance de l'Hexagone représentaient 24,6 % de la fréquentation à Maurice et 80,8 % à La Réunion en 2024. Les mobilités de personnes au sein de l'OIO concernent principalement des motifs non professionnels.

Pour renforcer ces échanges, des initiatives régionales, nationales et locales ont émergé :

À l'échelle mondiale et régionale, les initiatives d'intégration et de coopération peinent à dépasser la dualité de la zone OIO, où cohabitent régionalisme africain et marché européen. De fait, Maurice et Madagascar intègrent des espaces de coopération et d'intégration économique africains (Marché commun de l'Afrique orientale et australe-COMESA, Communauté de développement d'Afrique australe-SADC, et Zone de libre-échange continentale africaine-ZLECAf), qui excluent Mayotte et La Réunion, deux régions ultrapériphériques de l'UE. La COI et l'IORA couvrent plus largement la zone de l'OIO en incluant La Réunion – mais pas Mayotte. Ces organisations endossent néanmoins davantage un rôle de plateforme de dialogue politique intergouvernementale et de coopération qu'un rôle d'intégration économique régionale. Pour remplir en partie ce rôle, un accord de partenariat économique (APE) liant l'UE à cinq pays d'Afrique orientale et australe (APE UE–AfOA) a été signé et appliqué à titre provisoire en mai 2012. Jusqu'ici circonscrit aux biens, cet accord a donné lieu à des négociations qui ont été conclues en juin 2026 pour un élargissement attendu à treize chapitres (couvrant notamment les services, les investissements, la passation de marché, ou encore le développement durable)[1]. Il restera désormais à être signé et mis en vigueur par les quatre Etats de l'océan Indien[2]. L'UE agit également en faveur de l'intégration régionale dans l'océan Indien à travers deux programmes INTERREG : Canal de Mozambique et Océan Indien.

À l'échelle nationale, la France soutient la coopération économique régionale à travers des dispositifs de coordination et de financements dédiés, portés notamment par ses opérateurs. L'État a mis en place des instances de coordination (Conférence de coopération régionale et des comités Etat-collectivités), une architecture diplomatique (ambassadeur délégué à la coopération régionale dans la zone de l'océan Indien et des conseillers auprès des Préfets) et des dispositifs de financement dédiés à la coopération régionale des Outre-mer, dont les ressources demeurent toutefois limitées (par exemple moins d'un million d'euros ont été alloués aux fonds de coopération régionale en loi de finance 2024). En parallèle, les initiatives des opérateurs publics, tels que l'AFD et les porteurs de la « Team France Export » (TFE), contribuent aussi à la coopération et aux efforts d'intégration économique des îles, ainsi qu'à l'internationalisation des acteurs économiques français[3].

À l'échelle locale, les initiatives publiques, parapubliques et privées se multiplient pour développer les échanges économiques entre les îles, au plus près des acteurs de terrain. Les DROM, dont les compétences en matière d'action internationale ont été progressivement élargies, occupent un rôle grandissant dans la structuration et la coordination de la coopération économique régionale. Ils sont appuyés opérationnellement par leurs agences de développement économique (La Réunion développement et l'ADIM) et le réseau de la TFE dans les territoires (chambres consulaires, antennes Bpifrance, etc.). En complément, les entreprises locales s'organisent en réseaux d'échanges et de réflexion afin de renforcer les liens économiques entre les territoires (Cap Business Océan Indien, Carrefour des Entrepreneurs de l'océan Indien, Club Export Réunion, etc.).

[1] Conclusion des négociations en vue d'approfondir l'APE UE-Afrique orientale et australe | EEAS .

[2] Les négociations avec le Zimbabwe resteront à poursuivre. Une approche différenciée a été retenue puisque ce pays continuera d'appliquer l'APE intérimaire actuel jusqu'à ce qu'un éventuel accord soit conclu.

[3] Elle fédère les principaux acteurs publics de l'export, notamment les conseils régionaux, les services de l'État, Business France, Bpifrance et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI). Dans la zone océan Indien, la TFE s'appuie sur un réseau de conseillers internationaux implantés localement, ainsi que sur des relais territoriaux tels que les CCI de La Réunion et de Mayotte, l'agence régionale La Réunion Développement ou encore l'Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte (ADIM). Le dispositif associe également le Club Export Réunion, des sections des Conseillers au Commerce Extérieur (CCE), des représentants de la French Tech (La Réunion, Madagascar, Maurice et Mayotte), ainsi que des chambres de commerce françaises à l'international comme la CCI France Madagascar (CCIFM) et la CCI France Maurice ou bien encore des volontaires internationaux en entreprise (VIE).

3. Identification des principaux freins aux échanges

Les barrières tarifaires et réglementaires spécifiques au cadre européen et français constituent un défi à surmonter dans les échanges économiques entre les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM) de La Réunion et de Mayotte et leurs voisins étrangers de l'OIO. L'octroi de mer, qui s'applique à toutes les marchandises introduites dans les DROM, présente des taux variables selon les produits (allant de 0 % à 135 % à Mayotte), en plus d'un octroi de mer régional fixé à 2,5 %, ce qui complexifie la lisibilité du dispositif pour les acteurs mauriciens et malgaches. À cela s'ajoutent des barrières non tarifaires telles que les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) exigeantes, pouvant par exemple nécessiter l'obtention d'un certificat phytosanitaire d'origine (CPO), ou un marquage CE. Le poids des démarches exigées par ces impératifs réglementaires peut dissuader les entreprises mauriciennes et malgaches d'exporter leurs produits vers les îles françaises. Par ailleurs, le manque de mécanismes dédiés à la mobilité des acteurs économiques et universitaires freine encore la fluidité des déplacements intra-régionaux.

La connectivité régionale reste limitée par des infrastructures insuffisantes et l'absence d'une vision commune pour les secteurs maritime, aérien, terrestre et numérique. Les liaisons maritimes sont inégalement développées (par exemple, aucune ligne régulière commerciale ou publique ne relie Madagascar à Mayotte), les liaisons aériennes sont coûteuses (un aller simple Maurice–La Réunion dépasse souvent 250 $ pour 35 minutes de vol), et les liaisons numériques sont fragiles (un seul câble sous-marin relie les quatre îles). Ces contraintes sont exacerbées par des infrastructures locales inadaptées, malgré des investissements en cours, et un besoin d'une coordination inter-île renforcée, comme en témoigne l'absence de compagnies maritimes ou aériennes régionales.

L'ancrage historique de l'Europe dans les échanges avec les îles de l'OIO, combiné aux asymétries des marchés insulaires de l'OIO réduit les opportunités d'échanges inter-îles dans la région. Les échanges inter-îles demeurent marqués par l'héritage historique des configurations coloniales propres à chaque île de l'OIO - Maurice et Madagascar ayant été intégrées dans les systèmes britanniques et français, tandis que La Réunion et Mayotte restent liées à l'Hexagone -, freinant ainsi le développement des échanges intra-régionaux. Par ailleurs, les îles présentent des disparités socio-économiques asymétriques, compliquant la formulation de projets ou de stratégies économiques communes. En 2024, le PIB par habitant à La Réunion était de 24 700 €, soit près de 50 fois celui de Madagascar (523 €), dont la population est 35 fois supérieure à celle de La Réunion.

La coopération régionale fait face à un enjeu de coordination des acteurs publics et privés accompagnant les relations économiques inter-îles. La coexistence de multiples initiatives de pilotage et d'accompagnement des échanges économiques inter-îles – organisations régionales (COI, IORA, SADC), structures économiques (Chambres de Commerce et d'Industrie, Cap Business, CEO Summit, Chambres Consulaires, fédérations professionnelles) –, ne s'appuyant pas sur un mécanisme d'ensemble, crée un paysage plus difficilement lisible pour les entreprises. De plus, la gouvernance reste fragilisée par l'absence de cadre de coopération inter-île, avec une vision partagée d'ensemble et une feuille de route opérationnelle, comme en témoignent les différends liés à la souveraineté française sur Mayotte, île exclue des projets de la COI ou de l'IORA. Les entreprises ultramarines font face à un accès complexe aux financements. En dépit de l'existence de dispositifs nationaux et européens, le manque de lisibilité et la lourdeur administrative de ces outils les contraignent souvent à se replier vers des solutions de crédit locales.

D'autres freins s'ajoutent à ces difficultés, comme la méconnaissance des complémentarités entre marchés insulaires, le manque de données économiques, la faible connaissance des avantages des accords de libre-échange, ainsi que des barrières linguistiques et culturelles.

4. Opportunités, risques et recommandations pour renforcer les échanges économiques entre les îles de l'OIO

Forces, faiblesses, opportunités et risques liés aux échanges économiques dans l'OIO (modèle « SWOT ») :

FORCES

L'existence d'**organisations régionales et de financements publics** souvent directement pour le renforcement des échanges économiques dans la région

Le **dynamisme de l'écosystème des entreprises locales** pour le renforcement des échanges économiques

Des **complémentarités entre les structures économiques des îles**

La **proximité linguistique** entre les îles

OPPORTUNITÉS

De nombreuses **opportunités de complémentarités sectorielles** (agriculture, gestion des déchets, etc.)

Un cadre commercial **UE-APE élargi et modernisé**

Un « **momentum** » **favorable à l'intégration économique régionale** (vision PR Maurice, conférence de coopération régionale, forums des affaires, CEO Summit, prochaine présidence française de la COI, etc.)

FAIBLESSES

Des **réglementations et normes** françaises et européennes qui constituent des défis à surmonter pour les îles voisines

Une **connectivité partielle** des îles, qui demeurent proches mais isolées

Des **structures socio-économiques vulnérables**

Une **coopération politique régionale fragmentée et incomplète** (absence de mécanisme intégrant l'ensemble des modalités et acteurs et de cadre de coopération global)

Des dispositifs de financement **peu visibles et difficilement accessibles** pour certains acteurs locaux

RISQUES

L'insécurité juridique et des incertitudes réglementaires (hétérogénéité et superposition des cadres normatifs, modernisation de lois)

La concurrence étrangère et interne

L'instabilité politique freinant le climat des affaires local

Les risques climatiques (cyclones, variabilité des précipitations, etc.)

Recommandations

L'étude formule cinq grandes recommandations, élaborées à partir des conclusions. Ces recommandations ont pour objectif de renforcer les échanges économiques entre les îles de l'océan Indien occidental. Elles incluent des recommandations spécifiques et opérationnelles.

1 *Formaliser une vision stratégique synthétique et partagée des échanges économiques entre les îles de l'Océan Indien occidental en favorisant sa déclinaison opérationnelle et pragmatique*

1. Formaliser une vision stratégique synthétique et appropriée par les différentes parties prenantes.

2. Privilégier une approche pragmatique pour décliner cette vision à travers une feuille de route opérationnelle co-construite actualisable chaque année et un cadre de suivi simple, orienté sur les résultats.

2 *Améliorer le pilotage et la concertation inter-acteurs, notamment avec une approche thématique/ sectorielle ainsi que le suivi des relations économiques inter-îles*

1. Poursuivre les efforts de concertation inter-acteurs, la recherche de complémentarités et de division optimale du travail, en accentuant le pilotage par thématique/ sectoriel.

2. Renforcer la recherche de synergies entre acteurs inter-îles, en l'orientant sur des projets concrets et financés, avec des objectifs et responsabilités clairs.

3. Effectuer un suivi renforcé de l'état des échanges économiques en l'intégrant comme chantier prioritaire de la feuille de route opérationnelle.

3 *Optimiser les dispositifs de financements et de soutien aux relations économiques inter-îles en les ciblant sur des objectifs prioritaires*

1. Recenser et améliorer le ciblage des dispositifs de financement de la France aux relations économiques inter-îles autour de thématiques/ secteurs prioritaires.

2. Améliorer la valorisation et la mobilisation des dispositifs de soutien techniques existants de la France aux relations économiques inter-îles.

3. Renforcer les efforts conjoints de promotion des échanges économiques, de communication et de visibilité.

4 *Poursuivre les efforts de coopération et d'intégration économique pour réduire les obstacles aux échanges*

1. Continuer les efforts de renforcement de la coopération et de l'intégration, notamment en termes de facilitation des échanges et de coopération douanière.

2. Favoriser la mobilité inter-îles.

3. Améliorer la connectivité régionale et d'autres formes d'intégration physique.

4. Améliorer les investissements croisés, l'intégration et la coopération financière inter-îles.

5 *Améliorer les efforts de sécurisation de chaînes d'approvisionnement, de complémentarité et de structuration de filières régionale*

1. Approfondir le travail d'identification des secteurs de complémentarité à l'échelle régionale et capitaliser sur les expériences passées.

2. Accompagner la structuration de chaînes de valeur régionale dans certains secteurs déjà identifiés comme stratégiques, et notamment dans les secteurs stratégiques de l'agriculture durable, de l'économie circulaire et de la transition numérique.

Ces sous-recommandations font l'objet de propositions concernant leur degré de priorité et leurs modalités de mise en œuvre (échéance, facilité de mise en œuvre et acteurs responsables de leur mise en œuvre). Ces propositions s'appuient sur la grille de lecture suivante :



DEGRÉ DE PRIORITÉ

●●● **Forte :** la sous-recommandation permet de répondre à des besoins ou enjeux prioritaires

●● **Assez forte :** la sous-recommandation permet de répondre à des besoins ou enjeux moins prioritaires

● **Moyenne/faible :** la sous-recommandation permet de répondre à des besoins ou enjeux peu prioritaires



ÉCHÉANCE

Court terme : 2026-2027

Moyen-terme : 2028-2030

Long-terme : au-delà de 2030



DEGRÉ DE FAISABILITÉ

Le degré de faisabilité tient compte des ressources disponibles (financières, humaines), de la volonté politique, de l'environnement socio-économique et politique (ex : stabilité, prévisibilité) et/ou d'aspects règlementaires (nécessité d'adapter des dispositifs), etc.

●●● Sous-recommandation relativement simple à mettre en œuvre (peu coûteuse et soumise à des contraintes internes ou externes faciles à surmonter)

●● Sous-recommandation moyennement simple à mettre en œuvre

● Sous-recommandation complexe

EY | Shape the future with confidence

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.
Experts dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.
Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez-vous rendre sur notre site ey.com.

© 2026 - EY

Tous droits réservés.

ey.com/fr